

Votants : 95
Convocation du Conseil de Communauté :
le 29 mars 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 6 avril 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 5 avril 2012

FINANCES– FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX D'IMPOSITION 2012 DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Titulaires présents :

Alain MATHIEU, Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Olivier MARIE, Rabah LAICHOURE, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Lionel COUTINOT, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Daniel DULLIN, Catherine FAVIER-AUGEREAU, Jean-Claude FAVRELIERE, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Bruno JUGE, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Jean-Claude OLIVIER, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Christian BREMAUD à Elisabeth MAILLARD, Gérard GIBAUT à Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU à Nicole DAVID, Blanche BAMANA à Amaury BREUILLE, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Franck MICHEL, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Patrick DELAUNAY à Annie COUTUREAU, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Emmanuel GROLLEAU à Virginie LEONARD, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Serge MORIN à Anita JAGOUEX, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Christophe POIRIER à Hüseyin YILDIZ, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Denis THOMMEROT à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Jean-Louis SIMON

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE, Dominique VALLEE par Jean-Claude FAVRELIERE, Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Jean-Claude OLIVIER, Sylvie DEBOEUF par Lionel COUTINOT, Jean-Michel TEXIER par Bruno JUGE, Christian GRELLIER par Catherine FAVIER-AUGEREAU

Titulaires absents :

Pascal DUFORESTEL, Gilbert BARANGER, Christian BREMAUD, Gérard GIBAUT, Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Emmanuel GROLLEAU, Guillaume JUIN, Aurélien MANSART, Alain MEMIN, Serge MORIN, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Jean-Claude SUREAU, Denis THOMMEROT, Gérard ZABATTA

Titulaires absents excusés : Eliane LE MAITRE

Président de séance : Alain MATHIEU

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5 AVRIL 2012****FINANCES – FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX D'IMPOSITION 2012 DE LA
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Vu la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, supprimant la Taxe Professionnelle, instituant pour l'exercice 2010 uniquement une Compensation Relais versée par l'Etat aux collectivités territoriales et EPCI, la remplaçant à partir de 2011 par de nouvelles taxations dont la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, transférant la Taxe d'Habitation, les Taxes Foncières, la Taxe additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties, la Taxe sur les Surfaces Commerciales,

Vu les lois de finances rectificatives pour 2010 et 2011, la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 et le Code Général des Impôts,

Vu le montant du produit fiscal 2011 de cotisation foncière des entreprises voté par le Conseil de Communauté, soit 8.895.677 €, correspondant au taux d'imposition de 26,11 %, étant rappelé qu'un taux de 0,07 % -égal à la différence entre le taux maximum 2011 et le taux voté 2011- a été mis en réserve par le Conseil de Communauté en 2011,

Vu les délibérations des 26 septembre 2011 et 23 janvier 2012 sur la base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises à partir de 2012,

Vu le Budget Primitif 2012 approuvé par le Conseil de Communauté le 23 janvier 2012,

Vu les bases fiscales prévisionnelles 2012 notifiées par les services de l'Etat,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Adopter un taux d'imposition 2012 de la Cotisation Foncière des Entreprises égal à 26,28 %
- Mais d'ajouter, de manière détachable, à ce taux 0,07 points mis en réserve en 2011,
- Il en résulte que le taux total voté est de 26,35 %.

Motion adoptée par 94 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué